

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
ad. : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez MM. DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas :
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. DAVY-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Juillet 1876.

Chronique générale.

A la séance de la chambre des députés
d'hier, M. Laisant a déposé une proposition
déclarant incompatibles les fonctions des
membres de la commission départementale
avec celles de maire du chef-lieu, député ou
sénateur.

Il a réclamé l'urgence qui a été votée.
Après quelques propositions sans impor-
tance, la Chambre a abordé la discussion du
budget de 1877.

Les députés ont nommé comme suit la
commission chargée d'examiner la proposi-
tion de M. Lisbonne ayant pour objet de
composer une commission de 22 membres,
chargée de codifier les lois sur la presse. Ont
été élus :

MM. Floquet, Tallon, Margue, J. Ferry,
P. Duprat, Spuller, Robert de Massy,
Bousquet, Lelièvre, Le Cherbonnier, Lis-
bonne.

On lit dans la Correspondance Saint-Ché-
ron :

« Un journal qui passe pour recevoir
fréquemment du ministère l'indication de la
voie qu'il faut suivre, et même de l'inspiration
de ce qu'il faut dire, fait savoir au pub-
lic que les ministres sont bien décidés à
conserver leurs portefeuilles, quelque mésa-
venture qu'il leur arrive à la Chambre haute.
Aussi, M. Waddington ne s'est pas retiré
pour son échec dans l'affaire de collation
des grades; M. de Marcère ne s'en irait pas
davantage si son projet de loi des maires
était repoussé.
Il n'y a rien à dire. Les ministres sont

jugés de ce qu'exige le soin de leur dignité,
et s'ils veulent braver les échecs et les hu-
milations, cela ne regarde qu'eux. Cepen-
dant, il se présente ici, naturellement, à
l'esprit, deux observations :

« C'est, d'abord, qu'il y aurait un excel-
lent moyen d'éviter humiliations et échecs,
qui consisterait à ne porter au Sénat que les
lois pouvant être votées par une majorité
conservatrice, modérée et clairvoyante.

« C'est, ensuite, que le jour où les mi-
nistres des gauches, par leur double obsti-
nation à présenter des lois inacceptables et
à ne pas se retirer, rendraient impossible
tout travail législatif, leur responsabilité
deviendrait singulièrement grave. Voit-on
la situation d'un pays où aucune proposition
de loi ne saurait aboutir parce que la se-
conde Chambre serait forcée d'annuler tout
ce qu'aurait fait la première? Il n'y a pas de
cabinet, si adhérent qu'il fût au pouvoir,
qui résisterait à pareil état de choses.

« Une majorité est faite, dit-on, au Sénat,
majorité comprenant les membres du cen-
tre gauche, pour alléger le projet de loi sur
la nomination des maires de l'amendement
Hémon, que tout le monde s'accorde à con-
damner.

« Ceux qui ne le trouvent pas dangereux
le jugent inutile. Personne n'hésite à con-
venir qu'il a un caractère blessant pour
les sénateurs actuels, sans distinction d'o-
pinion.

« Tout donne à croire, aujourd'hui, que
les hostilités dont la majorité de la Chambre
basse menaçait le Sénat et la présidence, ne
s'ouvriront pas.

« La crainte seule de la dissolution, toute
puissante sur l'esprit des députés, fera ce
nouveau miracle. »

La part que M. Laboulaye a prise dans la
discussion de la collation des grades et son
vote contre le projet de M. Waddington lui
ont valu une excommunication majeure de
la part des radicaux; ses amis du centre
gauche n'iront pas si loin, mais ils assou-
viront leur colère par une punition infligée

au récalcitrant. Comme il n'y a dans le ré-
glement de ce groupe aucune pénalité appli-
cable à l'acte honnête et indépendant de M.
Laboulaye, voici la pénitence qui a été ima-
ginée pour la circonstance :

M. le comte Rampon, président du cen-
tre gauche sénatorial, convoquera très-pro-
chainement ce groupe pour lui remettre la
démision collective du bureau.

Le groupe réélira immédiatement tout le
bureau, sauf M. Laboulaye, qui est actuel-
lement vice-président.

Le Phare de la Loire raille le vote du Sénat
sur la collation des grades, parce qu'il n'a
eu lieu qu'à cinq voix seulement de majorité.

Est-ce qu'il ne nous serait pas permis à
un bien autre degré de rire — si l'on n'en
avait à pleurer — du vote de l'Assemblée
nationale qui nous a doté de la République
à la majorité stricte.

Histoire de la paille et de la poutre, tu
seras donc éternellement vraie ?

(Union bretonne.)

ARMÉE TERRITORIALE.

Après avoir pourvu aux emplois d'offi-
ciers dans la réserve de l'armée active et
dans l'armée territoriale, l'administration
de la guerre a dû se préoccuper des nomi-
nations aux grades inférieurs de l'armée ter-
ritoriale.

Comment seront faites ces nominations ?
De quelle manière seront-elles portées à la
connaissance des sous-officiers, caporaux
et soldats des cadres qui en seront l'objet ?

Le général de Cisse, ministre de la
guerre, vient d'adresser aux généraux de
Ladmirault et Bourbaki, gouverneurs de
Paris et de Lyon, ainsi qu'au général
Chanzy, gouverneur de l'Algérie, et aux
commandants de corps d'armée, des instruc-
tions précises à ce sujet.

Les nominations seront faites par les gé-
néraux commandants de corps d'armée.

Elles le seront au moyen d'un ordre gé-
néral.

Puis elles seront notifiées par la voie hié-
rarchique aux chefs de corps intéressés.

Une expédition sera en outre adressée par
l'état-major général du corps d'armée aux
commandants des bureaux de recrutement,
afin que l'inscription des nominations puisse
être opérée le plus tôt possible sur les regis-
tres et documents qu'ils ont entre les mains.

Cette inscription sera également repro-
duite sur les livrets individuels, qui seront
très-prochainement remis aux hommes de
l'armée territoriale.

Enfin, un avis de nomination sera adressé
aux nouveaux promus par le commandant
du bureau de recrutement, afin qu'au pre-
mier appel chacun puisse immédiatement
reconnaître le régiment, le bataillon, la com-
pagnie dont il est appelé à faire partie et le
rang qu'il doit occuper sous les drapeaux.
(Journal des Débats.)

La loi du 28 juillet 1875 ayant autorisé
la recherche des dépôts frauduleux d'allu-
mettes chimiques, un certain nombre d'a-
gents de la compagnie concessionnaire du
monopole avaient été délégués par l'admini-
stration des finances pour exercer, au
même titre que les agents des contributions
indirectes, c'est-à-dire avec l'assistance du
maire, du juge de paix ou du commissaire
de police, le droit de visite domiciliaire au-
torisé par l'article 237 de la loi du 28 avril
1816.

L'exercice de ce droit, ainsi délégué en
dehors des conditions de stricte surveillance
à laquelle sont assujettis les employés des
contributions indirectes, a donné lieu à des
difficultés qui viennent de déterminer le mi-
nistre des finances à retirer les commissions
spéciales qu'il avait délivrées aux inspec-
teurs et aux contrôleurs de la compagnie
concessionnaire.

Les agents de la compagnie seront donc
obligés, à l'avenir, pour provoquer des
perquisitions de recourir à l'intervention des
agents supérieurs de l'administration des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

BENOIST LE COMMIS-VOYAGEUR

(Suite et fin.)

V.

Jean-Louis et Benoist étaient placés à dix
pas l'un de l'autre, tenant chacun un pisto-
let à la main.

Tandis que les témoins achevaient les der-
nières dispositions, Bertin s'approcha de
Benoist.

— Je ne croyais pas que le gros eût fait si
bonne contenance, dit-il à demi-voix.

— En effet, répondit Benoist.

— Il doit pourtant bien penser que tout
est fini pour lui.

— Tu es sûr, au moins, que les pistolets
ont été bien chargés ?

— De la poudre et un bouchon, le tout
solidement bourré avec une de tes cartes de
visite.

— Je vais tâcher de l'envoyer à l'adresse
de M. Jean-Louis.

Dans ce moment les témoins frappèrent
des mains, Bertin s'écarta; le signal fut
donné, et les deux coups partirent presque
en même temps.

Le marchand poussa un cri et tomba.

— Qu'y a-t-il ? s'écria Benoist en s'élan-
çant vers lui.

— Vous m'avez tué, monsieur, balbutia
Jean-Louis.

— Comment ?

— Voyez !

Et il montra sa poitrine dont le sang cou-
lait.

Un médecin qui se trouvait à l'hôtel, et
qui avait été amené avec sa trousse pour
donner au duel une apparence sérieuse, exa-
mina la plaie et déclara en secouant la tête
que la blessure était grave.

— Mais c'est impossible ! s'écria Benoist ;
l'arme n'était bourrée qu'à poudre.

— L'armoire trop bourrée aura fait balle
à cette faible distance.

Benoist joignit les mains avec désespoir.

— Conduisons le blessé à l'hôtel, reprit
le médecin; chaque instant de retard rend
le danger plus grand.

Les témoins firent un siège de leurs bras,
et transportèrent Jean-Louis chez le maître
de poste.

Le marchand s'était évanoui, et ne revint
à lui que réveillé par la douleur du premier

pansement.

La fièvre ne tarda pas à le saisir, et le jeta
bientôt dans un demi-égarement qui fut re-
gardé comme un fâcheux symptôme.

Parfois il parlait haut de son commerce,
faisait des comptes, avouait des bénéfices;
dans d'autres instants, redevenu plus calme,
il parlait de projets brisés et de bonheur
perdu.

Benoist s'était établi son garde-malade,
décidé à ne le plus quitter.

L'affreux résultat de sa cruelle plaisante-
rie l'avait ramené à ses instincts naturels.
Dégrossi du misérable orgueil auquel il avait
obéi, il éprouvait des remords aussi nou-
veaux que poignants.

C'était la première fois qu'il était con-
duit à se condamner et à se haïr lui-même.

Cependant le blessé parut devenir plus
tranquille le quatrième jour; il témoigna le
désir de mettre ordre à ses affaires, et fit
venir un notaire.

Benoist voulut se retirer, mais Jean-Louis
le pria de rester.

— Ce que j'ai à dire n'a plus besoin d'être
tu, murmura-t-il d'une voix faible, et je n'ai
nulle raison pour cacher mes dernières vo-
lontés; elles sont d'ailleurs comprises dans
une seule disposition... Je donne et lègue
tout ce que je possède à mademoiselle Vic-
torine Bénard...

Benoist, qui était assis, se leva d'un bond.

— Que dites-vous ? s'écria-t-il, et d'où
connaissez-vous ce nom ?

— C'est celui de ma sœur, reprit le malade.

Benoist poussa un cri, et regarda Jean-
Louis avec des yeux égarés.

— Votre sœur, balbutia-t-il... vous seriez
Pierre Bénard, propriétaire à Lille ?

— Pour Victorine, reprit le blessé; et
pour les autres Jean-Louis, marchand fo-
rain... J'avais promis à ma mère d'élever
cette enfant, de la rendre heureuse et d'as-
surer son sort... Pour remplir cette tâche
j'ai renoncé à mon repos; j'ai pris la blouse
du marchand forain sans que ma sœur le
sût, car elle en eût souffert peut-être; j'ai
accepté toutes les fatigues; je suis devenu
calculateur, avare même; enfin, j'ai pu
amasser pour elle une fortune...

— O mon Dieu ! balbutia Benoist près de
défaillir.

— Elle en jouira, du moins, reprit Jean-
Louis attendri; elle aura la joie de la parta-
ger avec l'homme qu'elle a choisi.

— Jamais ! s'écria Benoist.

Le blessé se retourna.

— Jamais ! répéta Benoist en tombant à
genoux près du lit; car cet homme... c'est
moi.

Nous n'essaierons pas de peindre la scène
qui suivit.

contributions indirectes qui restent seuls autorisés à requérir l'assistance des officiers de police judiciaire et qui n'usent de ce droit qu'avec les ménagements que commande la sauvegarde de leur responsabilité. (Journal officiel.)

Etranger.

Événements d'Orient.

La Nouvelle Presse libre publie le texte d'une circulaire, adressée par la Sublime-Porte aux grandes puissances, et qui se rapporte à la conduite des bachi-bouzouks en Bulgarie.

Le gouvernement ottoman conteste la gravité des faits racontés par toute la presse européenne et promet de veiller à ce qu'aucune illégalité ne se commette.

« La Sublime-Porte, conclut la circulaire, est fermement décidée à faire bonne et prompt justice, quels que soient les coupables, afin de prouver à la population qu'une juste punition atteint tous ceux qui se permettraient des méfaits à l'égard des personnes pacifiques et tranquilles. »

On sait ce que valent les promesses de ce genre, venant du gouvernement ottoman.

Le Fremdenblatt croit savoir que le mémoire roumain a déjà été repoussé par toutes les grandes puissances ou qu'il le sera sous peu.

D'après le même journal, un cabinet aurait trouvé contraire aux formes diplomatiques que le gouvernement roumain, qui n'est pas complètement souverain de fait, n'eût pas présenté ce mémoire par l'organe du gouvernement ottoman, son suzerain.

Ce mémoire a été présenté par le ministre des affaires étrangères roumain aux consuls généraux des puissances à Bucharest, et c'est par ces derniers qu'il a été communiqué à leurs gouvernements respectifs, soit directement, soit par le canal des légations à Constantinople.

Selon le Lloyd de Pesth, c'est sur l'initiative de l'Autriche-Hongrie que le mémoire aurait été repoussé par les grandes puissances.

Enfin le Tagblatt annonce, mais nous ne savons sur quelle autorité, que, le 20 juillet, la Roumanie aurait fait remettre à la Porte une note présentant les sept points du mémoire sous forme de réclamations.

« La forme de ce nouveau document, dit le Tagblatt, serait empreinte d'un caractère grave, car, en cas de refus de la part du gouvernement ottoman, la Roumanie se déclare forcée de faire valoir ses réclamations par une autre voie. »

On écrit de Rome, 21 juillet, à la Correspondance politique de Vienne :

« Malgré les vacances de la Chambre, il règne ici une grande activité politique. Les

Le désespoir de Benoist allait jusqu'au délire ; il fallut l'arracher de la chambre de Jean-Louis, à qui ces émotions pouvaient être funestes.

La fièvre le prit à son tour, et sa vie fut en danger.

Lorsqu'il revint enfin à lui, Benoist se retrouva dans une chambre qu'il ne connaissait pas ; une garde-malade étrangère était près de son lit.

Tout ce qui s'était passé lui revint à la mémoire.

Il se redressa avec un gémissement, en murmurant les noms de Victorine et de Jean-Louis : deux voix répondirent en prononçant son nom.

Égaré, il écarta les rideaux : le marchand et la jeune fille étaient debout au pied du lit.

Le mariage eut lieu deux mois après.

Pierre Bénard, qui avait renoncé au commerce, ne quitta plus les deux jeunes époux, et Benoist n'eut point de peine à se faire pardonner ses torts ; seulement, chaque fois qu'une plaisanterie trop vive était près de lui échapper, Jean-Louis portait la main vers sa poitrine, à la place où se voyait encore la cicatrice, et Benoist s'arrêtait en rougissant.

(Magasin pittoresque, tome x.)

affaires d'Orient occupent à un haut degré l'attention publique. Le gouvernement a appelé le contingent régulier de 65,000 hommes et ordonné l'établissement de champs de manœuvres. Au ministère de la guerre on se hâte de combler les lacunes dans les commandements et l'état-major, et l'on procède à l'avancement si longtemps attendu. Enfin aujourd'hui est arrivé l'ordre d'achever l'armement de l'armée avec des fusils Vetterli. »

Nous lisons dans le Reichsglocke de Berlin :

« Nous n'avons jamais tourmenté nos lecteurs avec des nouvelles à sensation. Aujourd'hui nous faisons exception. Tous ceux qui nous ont lu avec attention savent que nous avons toujours montré une froideur extrême pour l'alliance du Nord. Les entrevues des empereurs et des chanceliers nous touchaient fort peu. Malheureusement des nouvelles qui nous arrivent à la fois de Vienne et de Saint-Petersbourg nous en démontrent la complète inutilité, car il paraît que la guerre est une chose décidée. La Russie entrera la première en action. Ce qu'il en adviendra, saurez-vous le dire, sages politiques allemands ? »

Nous ferons remarquer que la Reichsglocke et la défunte Gazette des chemins de fer ne sont qu'une seule et même entreprise, dont l'inspirateur est le trop fameux M. de Wagener, l'intime de M. de Bismark.

RÉVOLTE MILITAIRE EN RUSSIE.

Voici la correspondance de Russie qu'a reçue l'Univers et que nous avons annoncée dans notre dernier numéro :

Cracovie, 22 juillet 1876.

Un événement extrêmement grave et qui peut avoir des suites incalculables vient de se passer en Russie. Le télégraphe a dû déjà en apporter la première nouvelle à l'Occident. Je m'empresse d'en transmettre à l'Univers les détails authentiques, sans lesquels la gravité du fait lui-même ne saurait être bien appréciée. Je dois dire d'abord, en guise de préambule, qu'il y a un couple de jours j'ai rencontré un des plus riches propriétaires polonais des environs de Kieff, se rendant aux eaux, lequel m'a informé qu'une très-grande fermentation régnait à Kieff et dans les provinces russes de l'autre côté du Dnieper, et que c'étaient les popes qui surexcitaient le peuple et même les soldats. Il n'a pu m'expliquer cependant le vrai sens de cette agitation.

Le lendemain, le journal officiel de Lemberg annonça succinctement, d'après une dépêche télégraphique arrivée de la frontière russe, qu'une révolte militaire avait éclaté à Kieff. Enfin hier, le journal semi-officiel de Moscou, l'Invalide russe, nous a apporté les détails de cet événement, qui lui ont été transmis par son correspondant de Kieff. La lettre du correspondant est ainsi conçue :

« Nous n'avons jamais caché nos sympathies pour les Slaves et notre haine des Turcs. Dans les circonstances actuelles cependant, les esprits sont tellement surexcités, que les autorités et toutes les personnes se rattachant au gouvernement, ont une rude lutte à soutenir contre le courant dominant. Un événement qui vient de se passer à Kieff en fournit la preuve. Voici ce qui est arrivé :

« Dimanche, 9 du présent mois, deux régiments de cavalerie (cosaques) étaient à la parade religieuse (ce qui veut dire qu'ils écoutaient la messe en armes). Le pope prononça un sermon dont le sujet était la lutte des Slaves contre les Turcs, et les horribles cruautés de ces derniers. Les soldats en furent si profondément impressionnés, qu'en revenant à la caserne ils avaient un air sinistre et murmuraient dans les rangs.

« Le gouverneur général ayant appris, fit emprisonner les instigateurs de ce désordre, signa les deux régiments à la caserne et en fit fermer les portes. Le soir, pendant que la musique jouait la retraite, la nouvelle se répandit de la défaite des Serbes à Zaitchar. (Comment cette nouvelle a-t-elle pu arriver à la caserne qui était fermée ? Je soupçonne le correspondant de vouloir donner le change à l'opinion.) Les cosaques du régiment de Ferek se précipitèrent sur les musiciens, sabres en mains, et les forcèrent de se taire. L'autre régiment de cosaques, celui du Koukan, brisait, pendant ce temps,

la porte de la caserne à coups de haches et de grosses pièces de bois. L'ayant démolie, les cosaques jetèrent les soldats du régiment d'infanterie d'Orloff, qui la gardaient, dans les fossés des fortifications, et les deux régiments, malgré les admonestations de leurs officiers, s'en allèrent en ville, aux cris : Vive Rostislaff Fadieieff ! Guerre ! guerre !

« Ils se rendirent en masse devant le palais du gouverneur général et crièrent aux sentinelles de présenter les armes devant eux. Le gouverneur général se montra sur le balcon en grand uniforme et leur adressa des paroles polies. Ils lui répondirent par des hurrahs et des cris. « A bas le ministre de la guerre ! A bas Miloutine ! Vive Fadieieff ! Vive la Guerre ! » Le général était consterné. Il leur dit que les Serbes se sont laissés battre tout exprès pour mettre à l'épreuve les sympathies des Russes. (Ceci me paraît trop fort dans la bouche d'un gouverneur général.)

« Cette réponse ne satisfait pas les cosaques. Ils renouvelèrent les cris : « Vive Fadieieff ! A bas la Turquie ! » Le gouverneur eut recours à un autre stratagème. Pour les apaiser, il leur fit lire un prétendu télégramme du grand duc héritier (l'empereur était absent), rappelant les soldats à l'obéissance sous la menace des peines les plus sévères. Ils répondirent par les cris : « Vive le czarévitch ! pour lui et avec lui nous irons dans le feu ! Mais notre châtimement, c'est la défaite des Serbes. Nous voulons la guerre ! »

« Cette scène se prolongea jusqu'à minuit. A minuit arrivèrent 4 régiments d'infanterie et 2 bataillons de chasseurs de la garde, les baïonnettes au bout des fusils. On les plaça en face des cosaques et le colonel qui les commandait se mit à admonester les révoltés dans les termes les plus sévères. Mais voici que tout d'un coup des rangs des soldats qu'il venait d'amener s'élevèrent des cris : « La guerre ! Vive le czarévitch ! Vive Tchernaieff ! Mort à ceux qui nous empêchent de faire la guerre ! » Le colonel se retourna vers eux et voulut parler, mais les tambours battirent et ne lui permirent pas de se faire entendre, tandis que toute la troupe ensemble ne cessait de crier : « La guerre ! la guerre ! » En vain, le gouverneur général employa tous les moyens de persuasion et d'intimidation pour ramener à l'obéissance les mutins, tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est que, vers deux heures de la nuit, ils s'en retournèrent dans leurs casernes, en criant toujours : « La guerre ! la guerre ! Mort aux Turcs ! »

Ainsi, voilà deux régiments de cosaques, quatre régiments d'infanterie et deux bataillons de chasseurs de la garde en pleine révolte sur un point de la Russie, et rien n'annonce qu'ils ont été réduits à l'obéissance. Par contre, la Gazeta Narodowa de Lemberg a reçu une correspondance de la ville de Tomaezow, dans le royaume de Pologne, sur la frontière autrichienne, lui annonçant que les dragons, les régiments d'infanterie et l'artillerie, cantonnés depuis plusieurs mois dans cette contrée, ont subitement disparu avec les magasins qui leur servaient pour l'approvisionnement. Ils se sont dirigés vers la ligne de chemin de fer conduisant au centre et au nord de la Russie.

Le correspondant, ignorant ce qui s'était passé à Kieff, affirme que, dans l'armée russe occupant la Pologne, se manifestent des dispositions à la mutinerie, et qu'on s'attend à une explosion immédiate du socialisme au cœur de la Russie, où l'on fait des arrestations sur une échelle dépassant tout ce qui a été pratiqué sous ce rapport en Russie jusqu'à ce jour. Et ceci est confirmé par toutes les correspondances venant du fond de la Russie. Le socialisme ou plutôt le nihilisme, voilà peut-être le fin mot de la révolte militaire de Kieff. Il est bien difficile, en effet, d'admettre que la sympathie pour les Serbes et les Bulgares, dont les cosaques et autres soldats russes entendent parler peut-être pour la première fois, les ait poussés jusqu'à la révolte.

Mais, d'autre part, il y a lieu de croire que le gouvernement se sert de la cause slave pour agiter les masses. Dans quel but ? S'il veut la guerre, il n'a pas besoin de faire de bruit, il n'a qu'à ordonner aux troupes de se mettre en marche, et elles lui obéiront sans murmurer. N'est-il pas un gouvernement autocratique ? On ne saurait expliquer sa politique que par une de ces deux raisons. Ou il veut justifier aux yeux des puissances européennes l'intervention qu'il prémedite en Turquie, leur faire voir qu'il y est

poussé par un courant irrésistible ; ou bien il compte neutraliser le nihilisme par le panslavisme, et dans ce cas il joue un jeu fort dangereux.

Ce qui est certain, c'est que les journaux reflètent la pensée du gouvernement, même les Petersburgski Wiedomosti, près de la guerre, sans tenir aucun compte des arrangements de Reichstadt.

Le Ruski Mir expose le plan d'après lequel la question d'Orient doit être résolue ; plan sur lequel tous les gouvernements russes sont d'accord et qui est devenu l'idée nationale. Il se résume ainsi :

La Bosnie sera annexée à la Serbie, l'Herzégovine au Monténégro, la Thessalie à l'Épire à la Grèce, la Bulgarie formera un État à part qui s'étendra jusqu'à proximité de Constantinople, et Constantinople sera provisoirement un port libre. Ceci établit les principes, le journal arrive aux conclusions suivantes :

« Laisser passer l'occasion qui se présente de résoudre cette question d'Orient, qui pèse tant sur les Slaves d'une part, sur les Russes d'autre part, serait un crime envers la patrie et envers nos frères qui nous ont mis en nous tout leur espoir, car ce serait trahir les devoirs que l'histoire nous impose. Qu'il nous soit permis d'espérer qu'un pareille supposition outrageante pour l'honneur de la Russie rentrera dans le domaine des choses impossibles, aussitôt que le vieux chancelier de l'empire reviendra piper l'air natal. »

Que l'on songe maintenant que les prédications des popes, s'adressant à l'imagination des masses, ont bien plus de puissance encore que la prose des journalistes, et si est vrai que le nihilisme mêle son cri à toute cette agitation, on comprendra que le colosse russe est en ce moment dans un état d'ébullition qu'il ne sera pas facile au czar de calmer, lors même que les Serbes se décideraient brusquement à traiter avec la Porte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous sommes dans la période des distributions de prix ; chaque jour, nos rues sont sillonnées de jeunes filles et de jeunes garçons qui vont d'un air joyeux recevoir la récompense de longs et persévérants travaux. Leurs parents partagent leur bonheur et les amis de la jeunesse s'associent à la joie de uns et des autres. Leur présence sur le théâtre est un encouragement pour les lauréats à redoubler d'efforts, et pour les élèves d'institution un témoignage d'estime et de sympathie.

Tels sont les sentiments qui ont animé mardi dernier à l'École des Frères une assistance nombreuse qui se pressait sous la tente dressée dans la cour de l'établissement.

Chacun, dans cette enceinte, a pu constater le progrès des enfants. L'exposition des travaux a laissé chez tous la meilleure impression. Un des grands attraits de la fête a été la musique instrumentale. Créée depuis quelques mois seulement, elle a donné les meilleurs résultats, et l'assistance a vivement applaudi les élèves et l'habile professeur, M. Halbert, qui a su obtenir en si peu de temps des succès incontestables.

Après une allocution de M. Mérit, curé de Saint-Pierre, allocution où respire une sollicitude toute paternelle et l'affection la plus vive pour la jeunesse, il a été procédé à la répartition des lauréats.

Des chants, remarquables par leur jeunesse, et plusieurs petites scènes comiques récitées avec beaucoup de naturel, ont égayé l'assistance.

Nous sommes heureux de donner les noms des élèves qui se sont le plus distingués dans leurs études pendant le cours de l'année scolaire 1875-1876.

École de Saint-Pierre.

Première classe. — Louis Geslin. — Maurice Colin. — Victor Bougreau. — Jules Guillemet. — Paul Fazi. — Charles Latour. — Maurice Revêche. — Eugène Roguenau.

Deuxième classe. — Eugène Chaillou. — Eugène Chalopin. — Victor Goanvic. — Émile Ménochet. — Émile Tétodoie. — Henri Cormier.

Troisième classe. — Louis Aumasson. — Georges Goyon. — Auguste Berge. — Charles Corbion.

Ecole de la Visitation.

Première classe. — Louis Armenou. — Constant Beaugé. — Adolphe Beaugé. — Henri Chouanière. — Georges Gigault.
Deuxième classe. — Emmanuel Chaillou. — Alexis Jamin. — Albert Aubry. — Georges Pelletier.

Meslier et Changeur, les deux assassins du gardien de Fontevault, ont quitté hier Saumur, par le train de 4 heures 37 après midi, et ont été conduits à la prison d'Angers.

Chacun était escorté de deux gendarmes, avait les menottes, les poucettes, et les bras solidement attachés au corps. Il paraît qu'on ne saurait prendre trop de précautions avec ces deux messieurs, car ils ne redoutent rien, et, s'ils peuvent faire encore des leurs, ils en promettent.

La société Sainte-Cécile d'Angers doit prendre part au grand Festival qui aura lieu dimanche prochain à La Flèche.

La Société hippique française fait savoir que le concours pour la région de l'Ouest, dont fait partie le département de Maine-et-Loire, aura lieu à Nantes du 3 au 11 mars 1877.

145 prix d'une valeur de 33,000 francs seront décernés.

Les éleveurs trouveront des renseignements à la préfecture, aux sous-préfectures et dans les mairies.

Les courses de Langeais auront lieu le dimanche 13 août. Cinq steeple-chase, dont trois *military*, composent le programme de ces courses. Le prix de la ville de Langeais (*military-steeple-chase*) est spécialement réservé à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Demain, nous publierons le programme complet.

Le ministre de l'agriculture et du commerce prépare en ce moment une circulaire pour demander aux préfets des renseignements précis sur le résultat des récoltes.

Ces résultats seront inscrits sur trois états numériques dont le modèle est annexé à la circulaire.

Le premier de ces états est relatif aux blés, seigles, méteil, etc. ;

Le second, à la vigne ;

Le troisième enfin, aux récoltes diverses. Tous ces renseignements, accompagnés de rapports spéciaux, devront être adressés à l'administration centrale dans les premiers jours du mois d'octobre prochain.

Un jeune détenu de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire, commune de Roiffé (Vienne), s'est suicidé lundi dernier, dans une cellule où il avait été enfermé à la suite d'une punition.

Ce jeune homme, qui n'était âgé que de 49 ans, avait commencé ses méfaits à l'âge de douze ans, en mettant volontairement le feu à une habitation dans le département de l'Aisne, dont il est originaire.

A partir de l'hiver prochain, les voitures de toutes classes de la compagnie du chemin de fer d'Orléans seront chauffées avec des chaufferettes à eau dans tous les trains de voyageurs ayant une durée de trajet supérieure à une heure. En principe, les voitures seront chauffées dans les trains de nuit du 15 octobre au 15 avril, et dans les trains du jour du 1^{er} novembre au 31 mars. Exceptionnellement, elles seront encore chauffées avant ou après les époques qui viennent d'être fixées, lorsque l'état de la température le motivera.

Depuis quelques jours, à partir de onze heures du soir jusqu'à une heure du matin, d'assez nombreuses étoiles filantes traversent l'espace. Dans une quinzaine de jours, la pluie de ces météorites sera plus intense, comme cela a lieu d'ailleurs tous les ans à pareille époque.

Les mouches charbonneuses. — On ne saurait trop rappeler que les mouches charbonneuses sont un des dangers les plus menaçants pour la santé et pour la vie des animaux et des personnes dans la période des chaleurs de l'été. Qu'une mouche qui cueille avec ses brosses le moindre atome de ma-

tière putride, sur une charogne, peut la transporter sur une égratignure ou sur une écorchure d'un être vivant, ou sur une personne, l'empoisonnement est fait et souvent il est mortel. Tous les ans on signale des malheurs de ce genre.

Il est donc du devoir pour les autorités et pour les chefs de famille de ne laisser à découvert, ni dans les champs, ni ailleurs, aucun cadavre d'animal si petit qu'il soit. On devrait interdire, par exemple, aux taupiers de promener au bout d'une perche, en guise de réclame, les taupes prises et tuées par eux.

Les cas fréquents d'affection charbonneuse qui causent des morts d'hommes et d'animaux sont le résultat des négligences impardonnables de ce genre.

Les instituteurs, qui enseignent beaucoup de choses utiles à leurs élèves, feront bien de leur expliquer les causes, l'origine et les dangers de ces inoculations, et de les intéresser aux pratiques d'hygiène et de salubrité qui ont pour but de les prévenir.

COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes prévient le public qu'à l'occasion du Comice agricole, il y aura à Gennes, le 30 juillet 1876, grande Fête : — Musique, Jeux et divertissements publics, — Ballon, — Illumination du clocher de Saint-Eusèbe, — Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, artificier à Angers, — Retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Le Maire de Gennes,
RAYMOND D'ACHON.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

Dimanche prochain, 30 juillet,

GRAND FESTIVAL

(600 EXÉCUTANTS),

Avec le concours des Sociétés philharmoniques de Tours, Nantes, Saumur, Poitiers, Thouars, Bressuire, Amboise, La Roche-sur-Yon, Fontenay, l'Île-d'Elle, les Sables.

Grande illumination de la place de la Liberté.

Grand bal dans les salons du Casino.

Spectacle au Chalet de la Plage.

Jeux divers, etc.

Il est délivré, dans les gares du chemin de fer, des billets de place pour les Sables, avec une réduction de 40 0/0 ; ces billets sont valables pour huit jours.

Des trains de plaisir de 3^e classe partent le samedi de chaque semaine pour les Sables, de toutes les stations de la Vendée (les billets qui seront délivrés pour ces trains sont valables jusqu'au lundi) ; le prix des places est de 10 fr. au départ de Tours, Poitiers, Saumur, avec des réductions proportionnelles à la distance du départ des stations intermédiaires.

Faits divers.

On écrit de Patay au *Journal du Loiret* :

« Dimanche soir, vers 6 h. 1/2, le train de marchandises venant d'Orgères à Orléans éprouvait du retard par suite de l'orage. Alors le chef de gare de Patay ouvrit les voies de communications télégraphiques pour demander des renseignements. A ce moment la foudre, tombée à Orgères, prit la direction sur les fils vers Patay, tomba à la gare de Gommiers où elle perça une porte, reprit son cours jusqu'à un poteau télégraphique près la gare de Patay, rue Poil-Girard, et éclata sur un godet du poteau en lançant une pluie d'étincelles. Le fluide, continuant sa course, arriva dans la gare en s'annonçant par un coup formidable qui a paralysé un instant le chef de gare, brûla trois paratonnerres (appareils électriques), puis se dirigeant toujours, en suivant le fil, sur le bureau de poste, s'y introduisit avec fracas, noircit l'appareil ainsi que les piles, et disparut sans causer d'autres dégâts. »

On écrit de Toulouse, 26 juillet :

Une explosion s'est produite ce matin dans un dépôt de 50,000 kilogrammes de poudre avariée par l'inondation de 1875. Il s'en est suivi un incendie qui a été rapidement éteint. Un seul ouvrier se trouvait dans le bâtiment au moment de l'explosion ;

il a été grièvement blessé. Les pertes matérielles sont peu considérables. La fabrication reprendra demain.

Le *Journal de Chartres* raconte que dimanche un nommé Lucas, Louis, engagé pour la moisson chez M. Cyrille Renard, cultivateur à Juvrainville, se rendait à cette ferme en compagnie d'un sieur Herry, qui y est employé comme charretier, et de la sœur de ce dernier, âgée de seize ans. Tous trois montés dans une carriole conduite par Herry.

A peine avaient-ils parcouru deux kilomètres que Lucas alluma sa pipe. La conversation engagée se continuait paisiblement, lorsque tout-à-coup les malheureux s'aperçurent que la paille garnissant le fond de la voiture était en feu.

Herry, avec une grande présence d'esprit, ordonna à sa sœur de descendre, lui-même sauta à terre pour dételé le cheval.

Seul, Lucas s'acharne à vouloir éteindre l'incendie que son imprudence a causé. Il ne peut y parvenir, les flammes atteignent ses vêtements, alors il se précipite sur la route, où il se roule en proie à d'horribles souffrances.

Fou de douleur, il se relève, va tomber vingt pas plus loin dans un champ de sainfoin, reprend de nouveau sa course, et, à bout de forces, vient expirer sur un de ces tas de pierres placés le long des chemins : son horrible agonie était terminée.

Son cadavre put être entièrement recouvert par un tablier de femme tellement il avait été carbonisé et réduit par le feu. Par le plus grand hasard, la montre que portait cet infortuné ne s'est pas arrêtée, fait au moins singulier.

Dernières Nouvelles.

Evénements d'Orient.

Mostar, 26 juillet.

(Dépêche officielle turque.) Moukhtar-Pacha informe qu'avant-hier il a poursuivi les Monténégrins à Névesigne jusqu'à Sienitza (sic).

A l'approche des troupes impériales, les Monténégrins se retirèrent dans la direction de Baniani, abandonnant beaucoup de vivres et de bétail, sans oser livrer combat.

Raguse, 27 juillet.

Moukhtar-Pacha a repris l'offensive à Névesigne. La lutte continue depuis trois jours avec de fortes pertes pour les Turcs. Les Monténégrins se retirent vers Gatchko. Peko Paulovitch est venu à leur secours avec 2,500 hommes. Le nombre des morts est très-considérable. Beaucoup de blessés sont arrivés hier à Mostar. Les Turcs, qui étaient en nombre inférieur, ont déployé beaucoup de valeur.

Vienne, 27 juillet.

On annonce de Zara que 1,500 Turcs ayant attaqué par trois points, le 24 juillet, la tribu de Kucci, qui est alliée avec les Monténégrins, ceux-ci prévenus accoururent, repoussèrent les Turcs après un combat de sept heures, et les poursuivirent jusque devant Podgoritza.

Les pertes des Turcs sont considérables. Celles des Monténégrins se sont élevées à 45 hommes entre tués et blessés.

Vienne, 27 juillet.

On assure dans les cercles politiques que le cabinet Andrassy est formellement opposé à toute idée d'agrandissement du côté de la Bosnie.

Plusieurs journaux se plaignent de l'autorisation qui aurait été donnée par la Turquie à la formation d'une légion étrangère. Le langage de la presse russe à l'égard de la Turquie semble indiquer une irritation de plus en plus vive.

On croit généralement que le général Ignatieff ira reprendre son poste à Constantinople à l'expiration de son congé.

(Agence Havas).

Nous lisons dans une correspondance particulière la dépêche suivante, qui fait pressentir le dénouement de la lutte.

« Zimony, 27 juillet, 10 h. 30 m. »
« Nous n'avons aucune nouvelle de la grande bataille engagée sur la ligne du Timok. »

« La situation intérieure est aggravée par les conspirations des adhérents de Karageorgewitch. »

« Une proclamation de ce prétendant a été affichée la nuit dernière à Belgrade. »

« Quant à l'extérieur, les appréhensions sont telles au quartier général qu'un ami du prince est venu à Belgrade pour essayer de transporter la princesse, sous prétexte de ses couches, dans ses propriétés de Bes-sarabie. »

L'Agence Mac-Lean communique les dépêches suivantes :

Londres, 27 juillet, matin.

Le *Times* publie une dépêche d'Odessa annonçant qu'il règne une grande animation en Grèce, dans l'île de Crète et en Roumanie. Les Turcs sont convaincus que la guerre ne tardera pas à s'étendre, et ils s'attendent à des hostilités de la part de la Russie.

Londres, 27 juillet.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Belgrade :

« Il est semi-officiellement annoncé que lundi dernier l'armée serbe, commandée par Zach, a attaqué les Turcs tout le long de la ligne, depuis Sienitza et Novi Bazar. La bataille a duré tout le jour. Les Serbes sont victorieux. Les Turcs ont été totalement défaits et mis en déroute. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

Souscription publique
A 14,000 TITRES D'ANNUITÉS
A RECEVOIR DU
GOVERNEMENT RUSSE
(Décrets des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876)

LES SUBVENTIONS

et paiements à recevoir du Gouvernement par la C^{ie} Anonyme Russe pour l'exploitation des richesses minières de la Russie, constituée, par autorisation ministérielle, au capital de cinq millions de francs, ont été apportés à une SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE, dont le siège est à Paris, rue de Choiseul, 16, créée dans le but d'ENCAISSER SEMESTRIELLEMENT LES SOMMES DUES PAR L'ETAT et de les répartir entre les porteurs des TITRES D'ANNUITÉS.

La Société civile est administrée par :

MM. BARON DE LASSUS-SAINT-GENIES.

C. *, propriétaire.

COMTE DE MONTBLANC, propriétaire.

E. COUTELIER, notable commerçant,

à Paris.

GARANTIES DE L'EMPRUNT :

1^o L'encaissement de sommes s'élevant à 13,617,435 francs, payables par le Gouvernement Russe, d'après décrets impériaux.

2^o Les bénéfices à provenir de l'Exploitation des Mines et des services de navigation.

3^o Tout le matériel d'exploitation et de navigation appartenant à la Compagnie.

PRODUIT. — AMORTISSEMENT.

Ces titres portent intérêt annuel de 25 f., payables, en or, à Paris, sans impôt, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année. Ils sont remboursables à 500 fr., en 24 ans par tirages semestriels, à partir de 1877.

PRIX D'ÉMISSION: 400 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} Juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

50 Fr. en souscrivant ;

150 — à la répartition ;

100 — du 1^{er} au 5 octobre 1876 ;

100 — du 1^{er} au 5 décembre 1876 ;

Il sera bonifié 6 0/0 pour les versements anticipés.

Ceux qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que 397 francs, donnant un revenu annuel, amortissement compris, de 7 fr. 35 %.

Ce qui équivaut :

à de l'Emprunt Russe au cours de 67 75

à des Obligations Foncières Russes à 338 75

L'inscription à la Cote officielle sera demandée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi 3 août 1876

A PARIS : Au siège social, 16, r. de Choiseul ; et au CREDIT FRANÇAIS, 16, r. Laffitte ;
A SAINT-PETERSBOURG, maison Rogoff ;
Dans les départements, chez MM. les banquiers et agents de change.

On peut souscrire, dès à présent, par pli chargé. Tous coupons échéant en Août, Septembre et Octobre, sont acceptés en paiement.

LES PRUSSIENS

LEUR IDEAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, l'Opinion publie, depuis le 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sachser-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coq-Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS — rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, nausées, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaunt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou envoi, 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BRSSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les

bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 44 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	69	80	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	99	95	»	»	»	»	Crédit foncier	150	»	»	»
5 % jouiss. novembre.	106	85	»	»	»	»	Crédit mobilier	460	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	485	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	447	50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	500	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	598	75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	50	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	980	»	»	»
— 1865, 4 %	372	50	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1238	75	»	»
— 1869, 3 %	487	50	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	660	»	»	»
— 1871, 3 %	460	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	320	50	»	»
— 1875, 4 %	678	75	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	319	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3609	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	318	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	367	50	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août, juill.	323	»	»	»
Crédit agricole, 500 fr. p. j. juill.	330	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	306	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	710	»	»	»	»	»	Société immobilière, j. janv.	268	75	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	300	»	»	»	»	»	Canal de Suez.	527	50	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, à partir du 1^{er} mai 1876.)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin.	6 — 45 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 30 —
9 — 1 —	1 — 1 —	9 — 41 —	9 — 41 —
1 — 37 —	4 — 10 —	12 — 38 —	12 — 38 —
4 — 10 —	7 — 17 —	4 — 44 —	4 — 44 —
7 — 17 —	10 — 37 —	10 — 28 —	10 — 28 —

Lettrés d'Angers, qui s'arrêtent à Saumur, arrivent à Saumur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOËL ET DARNAUT.

Les créanciers de la faillite de la société ayant existé entre les sieurs Noël et Darnaut, marchands de vins en gros à Saint-Florent, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 2 août 1876, à midi.

Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DARNAUT.

Les créanciers de la faillite du sieur Darnaut, Armand, marchand de vins en gros à Saint-Florent, sont de nouveau prévenus que la continuation de la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 2 août 1876, à midi.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Hurandières, commune de Saumur.

Comprenant : bâtiments, jardin, prés, pâtures et queriers, d'une contenance de 15 hectares 50 ares, joignant le Bray, le chemin Charrier, l'établissement de M. Sarget, M. Lacroix et M. Chambourdon.

Divisions au gré des acquéreurs.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à l'étude de M^e CLOUARD, ou se trouveront, tous les samedis et les dimanches, MM. JURET et MESSARD, mandataires de M. Yvon.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UN ÉTABLISSEMENT DE VINS MOUSSEUX

Avec caves, vignes, terres, et un matériel complet; on cédera tout ou partie des vins, au gré de l'acquéreur.

S'adresser à M. BOUJUGE, expert-comptable à Angers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (247)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

MAISONS A SAUMUR

VIGNES A BAGNEUX

SAVOIR :

1^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, au Champ-de-Foire, n° 23, occupée par M. Cholet, entrepreneur; jardin;

2^o Maison, à Saumur, rue Fardeau, n° 25, et levée Saint-Lazare; jardin et écurie;

3^o Maison, à Saumur, rue de Poitiers, n° 56, occupée par M. Charles Jagot; jardin, remise, écurie;

4^o Maison en construction, à Saumur, rue de Bordeaux, joignant au midi la maison en construction de M. Foucher, juge de paix; jardin;

5^o Maison, à Saumur, rue de Feneet, n° 105; cour, glacière et jardin, donnant sur la montée du Petit-Genève;

6^o Un hectare 11 ares de vignes en très-bon état, au Champ-des-Guindries, canton de la Pierre-Couverte, commune de Bagneux, avec cave, pressoir et bâtiment.

S'adresser à M. CHOLET, entrepreneur à Saumur, à M. ROUX, à Terrefort, commune de Bagneux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (263)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE.

En totalité ou par parties.

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves; lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

En totalité ou par parties.

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre 1876.

LA FERME DE LA GREZILLE

Située à Montreuil-Bellay.

Contenant 29 hectares 74 ares 27 centiares.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e LE RAY, avoué, successeur de M^e CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER

20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.

Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LA FORTUNE, journal financier

— (7^e année), mineur des charbonnages et de la métallurgie.

1 fr. paraît tous les dimanches, en 16 pages.

PAR AN LISTE DE TOUTS LES TIRAGES.

3, r. d'Amboise-Richelieu, Paris.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Vileries, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Canibelles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

LA SITUATION

ET FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.

Séparément : Situation, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.

Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements.

Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux pour le prix d'un seul.

Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.

On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE.

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscripteurs pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.